# LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 26 Floréal, an VI.



Avantage considérable remporté par Passwan-Oglou sur les troupes ottomanes. — Bulletin de Rastadt. — Détails sur la situation de l'Angleterre, et particulierement de la ville de Londres. — Séances de l'assemblée constituante batave. — Lettre d'un commandant de canonnières sur l'attaque des isles Marcou. — Insurrection de paysans funatisés dans le haut et bas Valais.

AVIS.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, ou directeur du Publiciste, rue des Moineaux, nº. 423, butte des Moulins, à Paris.

## HONGRIE.

De Semlin , le 1er. floréal.

Des lettres de Brunn ne s'accordent gueres avec ce qu'on a publié, en Europe, de la détresse de Passwan-Oglou. Elles disent qu'il a remporté un avantage signalé sur les troupes ottommanes. Dix-sept mille hommes qui commencerent l'attaque ont été accueillis par un feu bien dirigé. Dix-huit cents hommes furent à l'instant renversés.

Le pacha de Trawnick, qui devoit seconder l'attaque, ne parut point sur le champ de bataille. Les troupes turques s'étant retirées à douze lieues, après cet échec, Passwan-Oglou a pris une position plus étendue & plus avantageuse en avant de Widdin. Il y a élevé des redoutes garnies d'une artillerie nombreuse qui est servie par des Français & des Polonais trés-instruits. Ce succès lui donneroit la facilité de s'étendre dans la Valachie. Il a , dit-on , des vivres & des munitions pour plusieurs années.

Nous ne tarderons pas à savoir si tous ces bruits de détresse ou de victoires sont conformes à la vérité.

## ALLEMAGNE.

Bulletin de Rastadt, du 17 floréal.

La députation a tenu une séance hier pour délibérer sur la réponse des ministres français, que nous avons donnée. Elle a décidé qu'il en seroit référé à la diette générale de l'Empire.

Le jour même où la réponse des français a été remise au commissaire impérial, il a été envoyé un courier à Vienne, & un à Berlin par la députation prussienne.

Vienne, & un à Berlin par la députation prussienne. Cette réponse a causé une surprise mêlée d'un grand mécontentement, à toute la députation de l'Empire. Elle accuse le gouvernement français de ne point mettre de bornes à ses prétentions, & , après avoir demandé & obtenu le Rhin pour limites, de vouloir à présent toutes les isles, dont la valeur territoriale équivaut à une grande principauté, & qui, par leur position, rendent la France maîtresse de toute la rive droite du Rhin, si ou y joint les têtes de pont qu'ils demandent, depuis Huningue jusqu'à Cassel.

Il est certain que le baron de Thugut a donné sa démis ion de la place de premier ministre. Il reste néanmoins ministre de conférence & des finances. M. le comte de Cobenzel lui succéde dans la place de premier ministre. Il est à présumer que ce changement en apportera dans les dispositions du cabinet de Vienne.

Toute la maison de M. de Cobenzel part demain matin en toute diligence, pour Vienne.

Le général Bernadotte qui étoit allé à Strasbourg, en est de retour d'hier matin. Il attend ici les ordres du directoire.

Les ministres Treilhard & Bonnier sont allé hier diner à Baaden.

Du 18. — La députation d'Empire s'assemblera encore demain pour délibére au la description des ministres français. On croit qu'elle se déclarera négativement sur les dernieres demandes. Il ne sera cependant pas pris de conclusum formel jusqu'à ce que les cours de Vienne & de Berlin se soient entendues sur le plan de pacification.

On pourroit aussi comprendre dans les dépendances de Cassel, Kogtheim & la pointe du Mein. Les principales rivieres qui tombent dans le Rhin, sont le Mein & le Necker. Le Palatinat perdroit le plus à la libre navigation de cette derniere riviere.

Par les répétitions particulieres, on entend sans doute les contributions arriérées de la Franconie, de la Snabe & de la Baviere; & par le mobilier, douze tableaux des galeries de Manheim & de Dusseldorff, que la France s'étoit réservés, dans le dernier traité fait avec la Baviere.

#### SUISSE.

D'Arau, le 20 floréal.

Le sénat ou censeil des anciens a rejetté la résolution relative au costume du corps législatif & du directoire, parce qu'on y propose de la broderie, ce qui est contraire à la simplicité helvétique; & parce que les deux conseils ont le même habit.

Le courier d'Italie n'a pu traverser la Suisse; la communication entre Zurich & le canton de Schwitz est interrompue.

## ANGLETERRE

De Londres, le 14 floréal.

Les habitans de cette capitale oublient, pour le moment, les affaires politiques. Malgré la nouvelle de la descente prochaine, on s'occupe plus en général de modes & de plaisirs que d'impôts, de conspirations contre l'état, & de préparatifs de guerre.

légisu'aux

n'ont

ommo
de ce
tion.
r que
: ici,
done

ais le océder didats onseil ctoire, ceux

prises

Fisions, 15 j., 18 f., 50 c.

. 85 c. . 85 c. f. per. . 25 c. . 50 c. . 97 f. f. 35. . 25 c.

f. 50 c.

s héroïse.
sur 12
ne prétrouve

sur 12
ne prétrouve
tée, les
A cette
s cachés
lécadaion.
i reprémortelle
général
cette coà Paris,
peuille,

ees.

Les spectacles & les lieux publics sont très-frequentes; [ Le dicêtre royal est sur-tout celui qui attire le plus grand concours ; aussi ce théâire possede-t-il une excellente troupe de danseurs & de chanteurs. Il suffit, pour de prouver, de nommer parmi les premiers, Didelot, Laborie, mademoiselle Rose, & Hillisherg; parmi les se-conds Viganony, Benelly, & Banti.

Les bals masques du Khenelag ont en le plus grend

La cour est assez friste. Seulement le roi se donne quelquefois le plaisir de la chasse. L'étiquette & la dévotion semblent s'être réfugiées à la cour auglaise. Les prédicateurs sont à la mode. Le roi & la reine, accompagnés des trois princesses royales, Augustine, Elisabeth & Sophie, ont été encore dernierement à la chapelle de Saint-Georges pour y entendre le sermon prêché par le révérend doc-

teur Goodenough.

Cependant Pitt semble tenir à lui seul les rênes de l'état ; c'est lui qui tend les principaux ressorts de la politique; c'est lui qui tenu les principaux ressorts de la politique; c'est lui qui crée les plans pour les finances, la marine, les milices, les armées. Il rédige les bills sur toutes ces matières, les présente au parlement, les fait adopter & exécuter ensuite. Il surveille à la fois la banque & les étrangers, l'Ecosse & l'Irlande, le continent & la mer. Toutefois se politique estrangers. mer. Toutefois sa politique astucieuse, son entêtement guerrier contre la France, sur-tout ses inventions d'impôts lui font de grands ennemis. Le peuple en général le déteste. Et qui ne sait que les rois & les ministres ne peuvent faire aucun bien à l'état, s'ils n'ont su gagner préalable-

Si l'on pouvoit juger de la situation de la royanne par l'aspect de la capitale, je vous dirois que l'Angleterre est dans la position la plus florissante. Mais quand je tourne mes regards vers l'Irlande; quand je vois tant d'exècutions, tant de meurtres, tant de soldats, tant de juges, tant de bourreaux; en un mot, cet appareil d'échafands & de bayonnettes, je ne puis m'empêcher de gemir sur l'état actuel de notre patrie. Je crains bien plus pour l'avenir, lorsque je pense à la guerre terrible qui se pré-pare, & dont l'Angleterre sera peut-être à-la fois le theâtre et la victime. Je fais, avec tous les amis de l'humanité, des vœux pour la paix : puisse ce même desir se faire sentir bientôt aux cœurs des ministres & du roi, comme il se fait sentir à celui des philosophes & du peuple! On dit an reste que le meilleur moyen d'obtenir la paix est de se tenir prêt à la guerre. Notre gouvernement paroît fortement de cet avis; ses mesures sont même si extraordinaires, qu'elles ressemblent à celles qu'inspireroit la

Revenons à Londres : la haine nationale contre les français, ce préjugé qui commençoit à vieillir, le gouverne-ment tâche de le faire renaître parmi le peuple. On s'amuse à répandre des épigrammes sur les généraux qui doivent

commander l'expédition.

Les grands politiques de ce pays ont cru à la possibilité d'une prochaine alliance entre quelques cours du Nord contre la France , sur-tout depuis qu'ils ont reçu la nouvelle de l'insulte faite à l'ambassadeur français à Vienne, & son retour en France. Depuis quelques jours , leur espoir paroît être dechu, ou du moins bien tombé.

Si le bill sur les étrangers passe, nul maître d'hôtel garni , nul aubergiste , nul propriétaire de maison ne pourra loger un étranger qu'il n'aille déclarer, au commissaire du quartier, le nom de cet étranger, & le temps depuis

lequel il le loge , sous peine de cent livres d'amende. Cetté mesure dépeuplera un peu la ville. Flusieurs émigrés, dont les principes sont, dit-on, suspects, seront renvoyés. On assure que ceux qu'on gardera seront forcés de servir dans nos troupes, on de former des corps particuliers pour

la défense du pays.

Tous les bourgeois de cette ville se forment en ce moment en milice. Londres va devenir une ville de guerre dont le palais du roi & l'hôtel de l'itt seront les citadelles. Ces mouvemens ressemblent un peu à quelques uns de ceux qu'a produits en France la révolution. Dejà nous avons nos milices ou gardes nationales, nos drapeaux, nos commandans, & même nos airs correspondans à la Marseillaise, an Ça ira & à la Carmagnole.

#### HOLLANDE.

De la Haye, le 16 floréal.

A la séance de l'assemblée constituante, da 27 germinal un message du directoire a annoncé la nouvelle officielle que la cour de Pétersbourg a résolu de faire partir incessamment pour Londres un courier chargé d'y porter aux banquiers Hope & compagnie, l'obligation de 88 millions de florins, signée par l'empereur & par son fils, comme successeur, sous la garantie du sonat, pour sûreté de la dette de Russie & de Pologne, en faveur des habitans de la république batave ; tandis que les nouvelles obligations à donner aux créanciers seront contre-signées par les banquiers R. & Th. Smeth, à Amsterdam, & visées par un ministre russe, qui résidera en cette république; qu'à cet estet, il venoit d'être expédié un courier au baron de Stackelberg, ministre de la cour de l'étersbourg, actuellement à Francfort, avec ordre de se rendre, sans perle de tems, à la Haye.

A la séance du 13 de ce mois, le directoire exécutif batave à solemnellement informé l'assemblée du résultat des votes pour l'acceptation de la nouvelle constitution Sur 165,510 individus, y compris les armées de terre & de mer; 153,913 se sont déclarés pour l'acceptation, 11,597 ont rejetté le projet ; ainsi il a été accepte par une pluralité de 142,316 voix.

La lecture de ce message a été accueillie par de vis

applaudissemens.

A l'issue de cette séance, le président a été conduit son logement en grande pompe, au bruit de l'artillerie & des cloches.

A la séance du 14, une commission spéciale a fait d crèter que toutes les obligations duement enregistrées, généralement toutes prétentions légitimes à la charge de la masse des biens abandonnés du ci-devant stathouder seront échangées contre des effets nationaux ; les capitaux ni les intérêts no subiront aucune réduction.

Sur la motion de Nolst, il a été décrété qu'à l'occasion de l'acceptation de la constitution, il sera célébré une fote

dans toute la république.

Une seconde motion du représentant Nolst tendoit à proclamer, à la même occasion, un pardon général, of pour mieux dire un oubli éternel en faveur de tous les individus qui, depuis la révolution de 1795, ont été ar rêtés, bannis ou poursuivis criminellement par rapporta des excès révolutionnaires.

Après quelques discussions, l'assemblée décrete le renvoi

à une commission spéciale.

A la séance du 15, l'assemblée approuve les traitement

ret plu On

les de ten ma Dé CO! fai élo

ne. de ciff 1110 ces Ra Ma col

> da 00 RI

pa

en la qu qu

vi

la mi da L

M CO Le m tr

sa

& defraiement accordés par le directoire batave aux ministres près les puissances amies. All the ship and a leading

# REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 20 floréal.

On croit que le général Bernadoite ne tardera pas à retourner à Vienne, où on lui donnera la satisfaction la plus éclatante pour les outrages auxquels il a été exposé. On dit ici qu'ontre la retraite du baron du Thugut, les ministres anglais & russes seront obligés de s'éloigner de Vienne & des états autrichiens. C'est à ce qu'on prétend une des conditions exigées par le directoire pour maintenir la bonne intelligence entre les deux nations. Déjà l'on public que le baron de Thugut a en plusieurs conserences avec le ministre rasse, pour tâcher de lui faire sentir que la démarche qu'il a été obligé de faire

étoit indispensable.

Cette

nigrés,

voyés.

servir

s pour

oment e dont

delles.

ins de

avons

s com-

arseil-

minal.

Miciello

er aux

illions

comme

é de la

tans de

gations

es ban-

par un

ju'à cet ron de

actuel-

s perte

xecutif

résultat

itution

erre &

lation,

par une

de vis

induit à

lerie &

fait d'

ées,

arge de

ouder,

apitanx

ccasion

ine fète

ndoit à

ral, or

ous les

été ar-

ppor! à

renvoi

ilemen

Le rassemblement d'un corps de troupes françaises assez considérable sur les bords de la Nidda a causé beaucoup d'ombrige aux princes allemands. Si le motif du gouvernement français, en donnant ces ordres, a été de déci-der les états de l'Empire à accélérer l'œuvre de la pacification, il anna alteint son but. Les princes de l'Allemagne se hâtent, depuis qu'ils ont reçu la nouvelle de ces démonstrations, de faire marcher les négociations à Rastadt. On assure que des ordres avoient été donnés à Mayence pour occuper Francfort, & faire avancer un corps de troupes dans l'intérieur de l'Empire; mais qu'on a reçu contr'ordre, & qu'en consequ'ence le projet n'a pas été exécuté,

La nouvelle qu'en avoit répandue dans notre ville & dans les environs , que quelques demi-brigades devoient arriver ici pour se porter sur la rive droite du Rhin & occuper le pays en avant de Kehl, est tout-à-fait destituée de fondement. Le départ subit du troisieme bataillon de la 103° demi-brigade, qui a eu lieu pendant la nuit, a donné naissance à ce bruit. La 99° demi-brigade, qui occupe dans ce moment tous les postes importans dans notre département, va marcher sous peu dans le Haut-Rhin. Lile sera remplacée par la 44° demi-brigade qui

vient de Mayence.

dans le ministere.

On écrit de Rastadt, que des négociations y ont été entamées entre la France & la Prusse, relativement à la principauté de Neufchâtel & de Vallengin. On croit qu'elle formera dans la suite une partie de la république lielvétique; mais que son sort ne sera définitivement décidé qu'à la conclusion de la paix de Rastadt.

P. S. Un courier de Vienne, du 16 floréal, apporte la nouvelle que le baron de Thugut est parti pour Venise, & que M. de Cobentzel l'a remplacé provisoirement

De la Hougue, le 19 floréal.

Le lieutenant de vaisseau Vallée, commandant la canonniere l'Eclatante, au citoyen Levasseur, adjudantgénéral, à Caen.

Je m'empresse de vous informer, général, de la sortie de la flotille commandée par le capitaine de vaisseau Muskein, dont la mission étoit d'enlever les isles Marcon. Nous avens quitté la rade le 17 au soir avec le plus beau tems possible; nous nous sommes rendus dans la même nuit à une petite distance des isles, afin de nous trouver au jour à portée d'effectuer la descente. Je ne l sais par quelle fatalité une grande partie de la division ritoire de la nouvelle république.

n'a pas donné. Je me suis trouvé avec cinq ou six bateaux plats à un quart de portée des isles. ; là, nous avons fait tout le feu dont nous étions capables. Un bateau plat a été coulé; mais on a sauvé l'équipage; deux hommes seulement ont peri par le houlet : les quatres autres bateaux canonniers ont perdu quelques hommes. Pour mei , je n'en ai perdu qu'un seul : une partie de mes manœuvres a été coupée.

Nous avons en, dans cette petite affaire, dix hommes tués & quinze blessés, sur cinq bateaux plats & deux canonnières seulement: le reste de la flotille n'a éprouvé aueun mal. Comme elle faisoit route pour la Hougne, & que nous nous trouvions abandonnés, nous nous sommes

repliés sur elle.

De Nancy, le 20 floréal.

Le 10 de ce mois, on a fusillé Etienne Bannerot, de Dompierre, département des Vosges, de la 103e. demibrigade d'infanterie de ligne, convaince d'avoir assassiné son pere, chez lequel il étoit en congé depuis quelques jours. Il a été jugé par le conseil de guerre de la 4º. division militaire, séant en cette ville.

DE PARIS, le 25 floréal.

Il est entré an Havre, le 22 de ce mois, un brick américain nommé la Sophia, venant de Philadelphie, avec deux nouveaux envoyés des Etats-Unis auprès de leur ambassadeur à Paris.

- Les bruits que l'on fait courir sur la prise des isles Marcon par nos troupes, sont an moins prématurés; les

feuilles officielles n'en disent rien.

- Lecarlier est parti, le 16 floréal, de Zarielt pour se rendre à Paris : il est remplacé par le citoyen Rapinat.

- Il paroît que les vexations exercées contre certaines parties de la Suisse, par quelques hommes attachés à notre armée, n'ont pas pen contribue à prolonger la résistance des petits cantons.

Des lettres de Zurich, en date du 16 floreal, assurent que ces camons ont demande un armistice au général Schawenbourg, & qu'ils sont entres en négociation pour

capituler.

Trois mille paysans fanatisés du Haut-Valais ont, le 19 floréal, attaqué inopinément la ville de Sion & s'en sont

emparés.

- On assure qu'une autre insurrection a éclaté dans le Valais; qu'ane troupe de fanatiques ont surpris la commune de Saint-Maurice ; que les autorités républicaines ont été dispersées, quelques patriotes maltrailés, & que le resident de France, Mangourit & sa famille, ont couru les plus grands dangers.

— Une partie des émigrés va être aussi armée pour la défense de l'Angleierre; ils seront sons le commandement du duc de Glocester, nomme général en chef des ferces

du centre, & notamment de Londres.

- On mande de Toulouse, que les nommés Esterle, Argut, Caubet, Monthier, Germain, Surges & deux freres Debant, auteurs d'un rassemblement sedifieux qui eut lieu à Cazeres du 5 au 6 messidor dernier, & où le commissaire du directoire & plusieurs patriotes furent frappés aux cris de vive le roi, à bas la république, ont été condamnés à la peine de mort. Germain & Monthier, d'après des circonstances atténuantes, seront déportés.

- On continue d'arrêter à Rome un grand nombre de prélats & d'ecclésiastiques que l'on renvoie hors du ter-

- Le conseil des anciens de la république cisalpine a | sition de cette loi , dans ce pays. Il conclut que les juges approuvé la résolution du grand-conseil, qui accorde une indemnité de 300 mille francs aux citoyens Sémonville, Maret & Mongerout.

# MINISTERE DE L'INTÉRIEUR.

Le gouvernement, toujours occupé des moyens d'étendre le progrès des connoissances humaines, fait prévenir le public que la bibliotheque nationale placée à l'Arsenal, lui sera ouverte, à commencer du premier prairial prochain, tous les premier, 3, 6 & 8 de chaque décade, chaîn, tous les premier, 3, 6 & 8 de chaque décade. depuis dix heures du matin jusqu'à deux de l'après-midi : les autres jonrs sont exceptés, pour que les citoyens attachés au service de ce précieux & immense dépôt littéraire, puissent continuer les opérations ultérieures que demande encore sa parfaite organisation.

A mesure que le travail avancera, la jouissance du public deviendra plus étendue. Cette bibliotheque, dont le directoire a ordonné la publicité par son arrêté du 9 floréal de l'année derniere, est située dans la seconde cour de l'arsenal, en entrant par le quai des Célestins.

# CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen Poulain-Grandprey.

Séance du 25 floréal.

Boulay (du Morbihan ) fait un rapport sur la demande de la citoyenne Lemétayer, pour que les biens de son pere, condamné à mort par une commission militaire, Îui soient restitués.

Le conseil ordonne l'impression de ce rapport, & se forme aussi-tôt en comité général pour entendre le rapport sur la réunion de Geneve à la France.

## CONSEIL DES ANCIENS. Présidence du citoyen Poisson.

Séance du 24 floréal.

Picault propose le rejet d'une résolution du 22 ventôse, qui accorde un nouveau délai pour la demande en réduction des fermages stipulés en denrées pendant la dépréciation du papier-monnoie ; attendu que ce seroit récompenser la négligence, que d'avoir des égards pour les fermiers qui n'ont pas encore demandé la réduction de leurs baux ; que ce seroit encourager à ne point exécuter les loix, en justifiant l'espérance qu'on pourroit concevoir que des loix plus donces & plus avantageuses à l'intérêt particulier, succéderoient à des loix plus séveres. Impression & ajournement.

### Séance du 25 floréal.

Regnier propose l'approbation de la résolution qui accuse de forfaiture les juges du tribunal criminel de la Dyle. Il rappelle les faits ; il dit que, du moment que la Belgique fut réunie à la France, les loix de France devinrent communes à la Belgique; que si le gouverne-ment a publié partiellement celle du 7 vendémiaire, sur la police des cultes, c'est qu'il a cru qu'il étoit des articles qui ne pouvoient encore convenir à la Belgique. C'est par la même raison, qu'il a cru nécessaire de tar-der pendant cinq mois-, de faire connoître aucune dispode la Dyle n'avoient aucun motif fondé, en principe, pour suspendre la loi du 7 vendémiaire, & que conséquemment, ils ont, d'après l'article 644 du code des destre la consequemment de la consequemment. lits & des peines, commis un détit de forfaiture. Les juges font valoir les intentions qui les ont animés. Ce n'est point au corps législatif à juger leurs intentions : c'est au jury de jugement, & le corps législatif n'est ici que jury d'accusation.

Rep

d

23 f et l

au butt

Hol

ces.

est.

pru

sabl

à la con

pro les

l'île

avai

leur

& q

noti

cha

line

qu'a

aug

sans

l'aff mou

ing a p

qui

8 0

cure con le p de

I

I

1

Rossée trouve qu'on ne peut établir de similitude entre les fonctions du jury d'accusation & celles que remplit en ce moment le corps législatif. Les conditions & les regles qui sont imposées à l'un, ne sont pas les conditions & les regles imposées à l'autre. Rossée excuse ensuite les juges de la Dyle. Ils sont, dit-il, gardiens de la constitution comme nous : ils ont bien pu regarder comme non obligatoires les articles de loi qui étoient publiés sens aucuns des signes auxquels la constitution dit qu'on reconnoîtra les loix, signes qui sont tellement indispensables que, par l'article 131, elle charge le directoire de refuser de seeller les loix qui ne les représenteroient pas.

Larmagnac fait valoir les mêmes considérations en faveur

des juges de la Dyle.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

#### Bourse du 25 floréal.

	To Just cette
Amsterdam: $58\frac{1}{2}\grave{a}\frac{3}{8}$ , $59\frac{1}{2}\grave{a}\frac{3}{8}$ . $55\frac{1}{2}\grave{a}\frac{3}{8}$ , $57\frac{1}{2}$ . Hamb190 $\frac{1}{2}\grave{a}$ 191, 189.	Montpellier 1 p. § 15 j. Rente provis.17 f. 75 c. à 18 f. Tiers consol 15 fr. 58 c.
Madrid 12 f. 25 c.	Bon 2/3 1 f. 84 c
Mad. effect 15 f. 12 c.	Bon 3 1 f. 81 c.
Cadix 12 f. 25 c.	Bon 1 50 f. per.
Cad. effect 15 f. 12 c.	Or fin 106 f. 25 c.
Sênes95 \\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	Lingot d'arg50 f. 50c.
ivour $104\frac{1}{2}$ , $103\frac{1}{2}$ .	Portugaise97 f.
Seneve 2 p. arg. cour.	Piastre 5 f. 35 e.
Sâle 2 per., 2 per.	Quadruple 81 f. 25 c.
yonpair 10 j.	Ducat d'Hol 1.1 f. 62 c.
Marseille p b. 20 j.	Guinée
Esprit 5 465 à 460 fr	Souverain . 34 f. 75 c. à 35 f.

Esprit 5, 465 à 460 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 330 à 400 f. — Huile d'ølive, 1 f. 13 à 15 c. — Café Martin., 3 f. à 3 f. 10c. - Café St-Domingue, 2 f. 80 à 85 cent. - Sucre d'Anvers, 2 fr. 50 à 65 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 50 à 60 c. — Savon de Marseille, 1 f. 15 à 18 c. — Coton du Levant, 2 f. à 2 f. 50 c. - Coton des isles, 2 f 90 c. à 3 f. 50 c. - Sel, 5 f.

la nation française.

A. FRANÇOIS.